

Liste de contrôle pour l'auto-inspection quotidienne des services de garde d'enfants en milieu scolaire

Utilisez cette liste de contrôle pour vous assurer que votre programme de garde d'enfants est conforme à l'Article 43 du Code de la santé de la ville de New York. Passez régulièrement en revue les questions de cette liste de contrôle pour vous assurer que vous pouvez répondre « oui » (**O**) à toutes les questions suivantes. Si vous répondez « non » (**N**) à l'une de ces questions, consultez le Code de la santé pour résoudre le problème de conformité. Cette liste de contrôle couvre de nombreuses exigences, mais pas toutes, pour les programmes de garde d'enfants en milieu scolaire. Pour une description complète de toutes les exigences décrites à l'Article 43, consultez le site nyc.gov/health/healthcode.

	O/N		O/N		
Membres du personnel et surveillance des enfants	Les membres du personnel sur place disposent-ils des autorisations requises et à jour en matière de justice pénale et de maltraitance des enfants ? §43.13(c)		Santé et sécurité	Disposez-vous sur place d'au moins deux auto-injecteurs d'épinéphrine à aiguille rétractable non périmés et conservés hors de portée des enfants ? §43.21(c)(1)	
	Votre programme respecte-t-il le ratio membres du personnel/enfants requis ? §43.09(a), §43.09(b)			Disposez-vous d'une trousse de premiers secours complète, accessible, mais hors de portée des enfants ? §43.21(d)	
	Les membres du personnel ont-ils une bonne visibilité sur tous les enfants en permanence ? §43.09(a), §43.09(b)			Tenez-vous un registre des maladies, des accidents, des administrations d'épinéphrine et des blessures subies sous une forme approuvée par le Département de la santé et de l'hygiène mentale de la ville de New York (New York City Department of Health and Mental Hygiene) ? §43.21(e)	
	Votre programme compte-t-il au moins un membre du personnel agréé en RCP et en premiers secours, et au moins un membre du personnel formé à l'administration de médicaments d'urgence ? §43.07(b)(4)				
Santé et sécurité	Disposez-vous sur place d'un plan de sécurité écrit, complet et actualisé ? §43.07(a)		Pratiques en matière d'hygiène	Les membres du personnel et les enfants dont vous vous occupez se lavent-ils soigneusement les mains après être allés aux toilettes, après avoir changé les couches, après avoir été en contact avec un enfant malade, après avoir joué à l'extérieur et avant de manipuler de la nourriture ? §43.20(a)	
	Disposez-vous sur place des dossiers médicaux requis, y compris les carnets de vaccination et les documents relatifs aux examens médicaux, pour tous les enfants dont vous avez la charge ? §43.17(d)			Des panneaux indiquant clairement qu'il faut se laver les mains se trouvent-ils à chaque cabinet de toilette et à chaque lavabo dans l'espace de services de garde d'enfants ? §43.20(b)	
	Tenez-vous un registre quotidien des présences de tous les enfants dont vous avez la charge ? §43.19(a)			Interdisez-vous de fumer du tabac ou d'autres substances dans toutes les zones de services de garde d'enfants, à l'intérieur comme à l'extérieur ? §43.20(g)	
	Vérifiez-vous quotidiennement l'état de santé de tous les enfants dont vous avez la charge ? §43.19(b)				
	Entretien	Disposez-vous d'un espace adéquat pour séparer les enfants malades ? §43.07(b)(4)		Les espaces intérieurs et extérieurs sont-ils propres et en bon état ? §43.01(g)(16)	
		Conservez-vous sur place un plan d'évacuation d'urgence écrit, avec les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et des personnes à contacter en général ? §43.07(b)(8)		Tous les meubles sont-ils propres, en bon état et fixés ou ancrés pour éviter qu'ils ne basculent ? §43.23(c)	
				Les couloirs, les escaliers et les issues de sortie sont-ils toujours dégagés ? §43.01(g)(7)	

	O/N		O/N
Entretien		L'installation et sa propriété sont-elles exemptes de risques électriques, chimiques, mécaniques et autres ? §43.22(e)	
		Disposez-vous de détecteurs de monoxyde de carbone et de fumée en état de marche, avec des alarmes claires et puissantes ? §43.22(f)	
		Tous les aliments servis sont-ils préparés et conservés de manière sûre (conformément à l'Article 81 du Code de la santé) ? §43.01(g)(11)	
		Le lait est-il conservé à une température inférieure à 41 °F (5 °C) et utilisé avant la date de péremption ? §81.09(a)	
Sécurité incendie		Les aliments secs sont-ils conservés dans des récipients à l'épreuve des insectes et des rongeurs ? §81.24(a)	
		Les ustensiles, la vaisselle et les autres matériaux utilisés dans la préparation des aliments sont-ils nettoyés et désinfectés après leur utilisation ou mis au rebut ? §81.29	
		Toutes les issues de sortie sont-elles signalées par des panneaux clairs et visibles ? §43.22(a)	
		Disposez-vous d'extincteurs en bon état de fonctionnement, non périmés et inspectés ? §43.22(b)	
		Les radiateurs sont-ils équipés de protections adéquates ? §43.22(d)	
		Les produits de nettoyage, tels que le détergent et l'eau de Javel, sont-ils stockés dans un endroit inaccessible aux enfants ? §43.01(g)(8)	
		Les équipements de jeu extérieurs sont-ils bien entretenus et ne présentent-ils aucun danger ? §43.01(g)(16)	

